



***Appel à projets
« Mise en place de 10 000
logements HLM accompagnés »***

-

***Innovier dans le logement pour les
jeunes et les accompagner vers
l'autonomie.***

Pas-de-Calais habitat

Direction du Développement Solidaire et Durable
68, Boulevard Faidherbe – CS 20926 – 62022 ARRAS CEDEX

Contenu

Présentation synthétique du projet	3
Présentation de Pas-de-Calais habitat	4
Publics cibles du projet.....	5
Modalités de mobilisation des logements	7
Le projet	8
Accompagnement des primo-locataires	13
Partenariats	15
Montage financier	16
Inscription de la démarche dans la durée.....	17
Résultats attendus.....	18

Présentation synthétique du projet

Localisation du projet :

Le projet sera localisé sur le département du Pas-de-Calais

Nom du projet : Accompagner les jeunes vers le logement autonome – Mise en place de la politique jeunesse de Pas-de-Calais habitat

Statut et nom du ou des porteur(s) du projet :

Pas-de-Calais habitat (OPH)

Monsieur Jean-Michel Stécowiat - Directeur général

Monsieur Fabrice Crépin - Directeur général adjoint

Porteur opérationnel – Monsieur Alain Wroblewski

(Tel. : 03.21.50.55.89 – email : alain.wroblewski@pasdecalais-habitat.fr)

Durée du projet : démarrage en juin 2013 pour une durée de 3 ans.

Méthode :

Après une phase préalable **d'études, de diagnostics et d'établissement des actions du projet** « habitat jeune » pendant 1 an (juin 2013 à juin 2014), Pas-de-Calais habitat lancera **une phase de prototypage** à compter de juin 2014. A l'issue de cette **expérimentation**, un bilan global sera réalisé afin de définir précisément les éléments de reproductibilité sur l'ensemble des territoires de l'Office.

Descriptif sommaire du projet et objectifs poursuivis :

En raison des difficultés d'insertion sociale de la population jeune (moins de 30 ans), Pas-de-Calais habitat souhaite faciliter l'accès à leur premier logement, vecteur d'émancipation et d'inclusion sociale. Les axes majeurs qui seront développés gravitent autour de 4 thématiques : la temporalité, l'instantanéité, la solvabilité et la simplification dans la gestion du logement. Le projet consiste donc à développer de nouveaux services autour de ces thématiques.

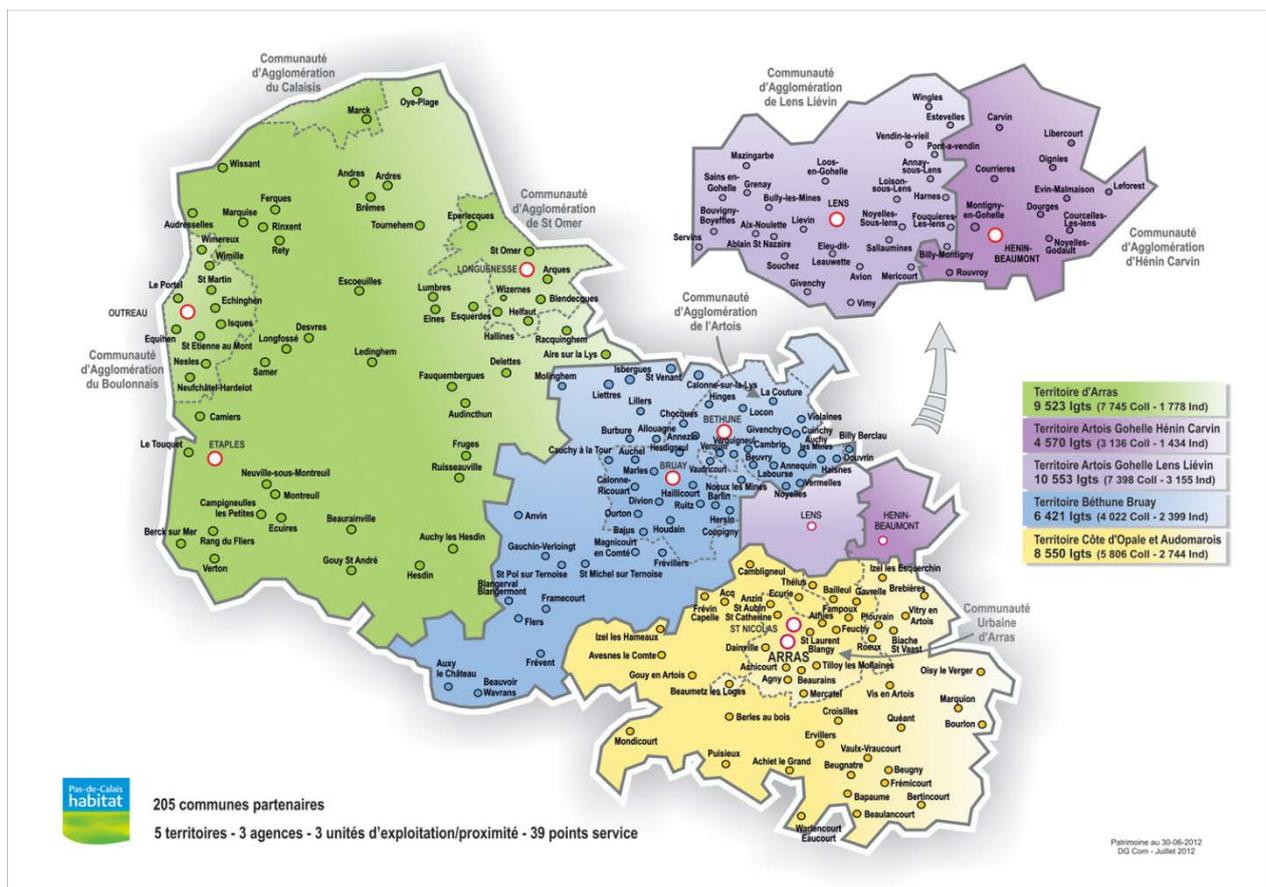
Présentation de Pas-de-Calais habitat

Pas de Calais Habitat a été créé en 1931 sous l'égide du Conseil Général du Pas de Calais. C'est un office public d'aménagement et de construction dont la compétence géographique couvre l'ensemble du département du Pas de Calais.

Ses activités principales sont :

- La gestion locative et sociale
- L'entretien, l'amélioration et la réhabilitation du patrimoine
- La construction de logements locatifs sociaux et l'accèsion à la propriété

Le département du Pas-de-Calais est vaste. Pour répondre aux enjeux de ce territoire, 5 directions décentralisées ont été créées au centre des bassins d'habitats. Elles sont réparties de la manière suivante : Arras, Lens-Liévin, Hénin-Carvin, Béthune - Bruay, Côte d'Opale et Audomarois. Ce sont les directions opérationnelles.



Cette organisation décentralisée garantit une meilleure qualité de service et d'écoute pour nos clients-locataires. Ces derniers ont, de plus, la possibilité de contacter notre centre d'appels le Point Dialogue 7j/7, 24H sur 24.

Les directions fonctionnelles sont à Arras, siège de l'entreprise.

Publics cibles du projet

Le nombre de ménages accompagnés s'élèvera à environ **100 ménages** sur la durée du projet, qui relèveront pour partie des publics cibles du PDALPD du Pas-de-Calais, à savoir **les jeunes de moins de 30 ans en situations précaires par rapport au logement** (dernier plan connu 2008- 2012 actuellement en cours de réécriture). D'après le PDALPD, les jeunes ont davantage de difficultés à se loger, plusieurs raisons expliquant ce phénomène :

- les ressources des jeunes publics sont inexistantes, précaires ou très faibles,
- ce public est peu préparé à la gestion autonome lorsqu'il souhaite accéder à un premier logement.

Les constats pour Pas-de-Calais habitat :

- la part des « jeunes » dans le département est plus importante qu'au niveau national (+0.6 point) mais en deçà de la région (-1,5 points),
- les ménages, dont la personne de référence a moins de 25 ans, sont plus présents dans le parc de PdCh (8% soit plus de 3.076 ménages) qu'au niveau départemental (4% soit 21.402 ménages) avec une cristallisation de ménages fragilisés. Niveau national : 4,4% soit environ 1,4 M de ménages,
- un taux d'activité plus important dans le département qu'au niveau national (+ 1 pt) et régional (+ 2,6 pts) mais des salariés aux ressources plus faibles et une forte précarité de l'emploi,
- un manque de qualification et cette tendance s'affirme dans certains de nos bassins de vie (ex-bassin minier et le béthunois/bruaysis notamment) et confirme la tendance migratoire (évasion des jeunes cadres en métropole ou hors département).
- en Nord-Pas-de-Calais, plus de 25,5% de jeunes de 19 ans vivent en dessous du seuil de pauvreté contre 17,7 % au niveau national.

Les conséquences pour Pas-de-Calais habitat sont donc :

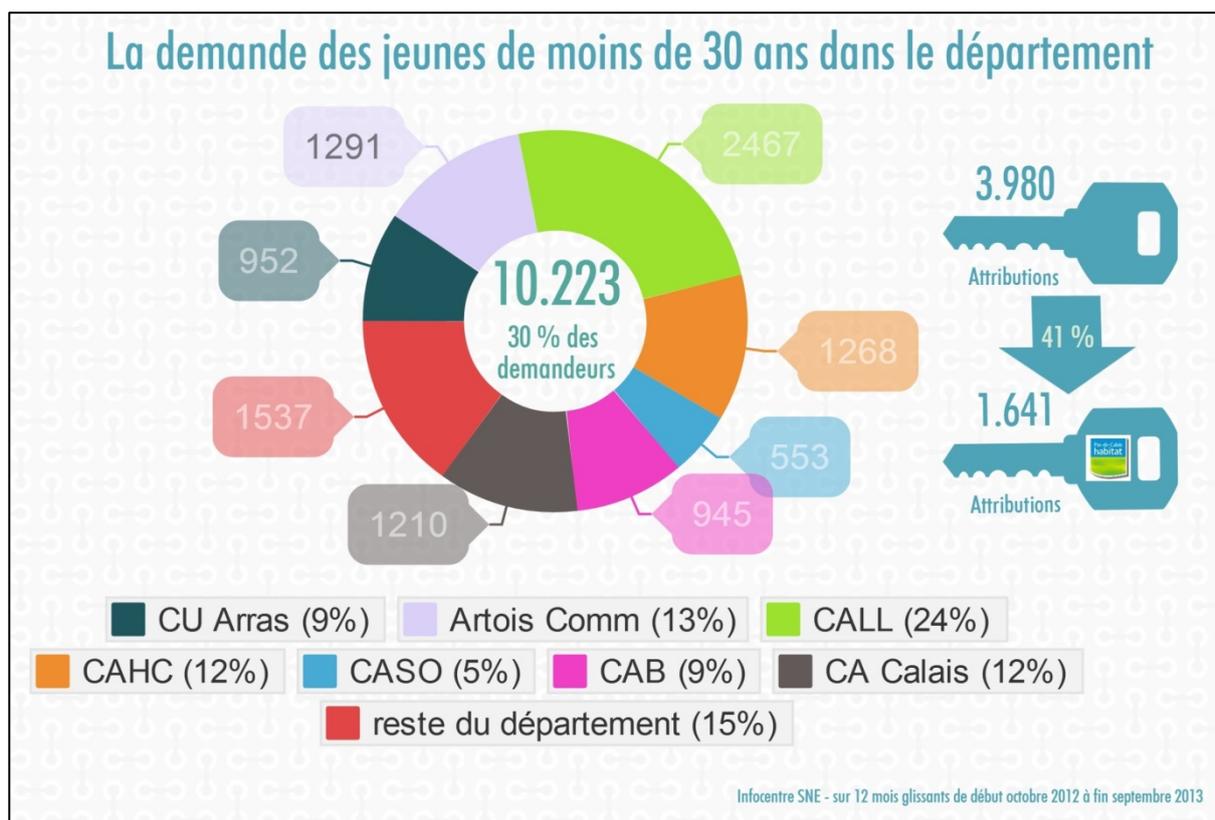
- une population jeune mais précarisée qui demande un soutien plus important dans l'accès au logement et à l'emploi
- les jeunes actifs ou en recherche d'emploi (diplômés) ne se tournent pas directement vers le parc social et pour certains d'entre eux quittent le département (professionnel) ou choisissent d'autres solutions de logement (parc privé).

Caractéristiques des publics cibles (typologie des ménages, problématiques rencontrées, ressources) :

Accueillir les jeunes à la recherche d'un premier logement, qui se dirigent pour près de deux tiers d'entre eux vers le parc privé. La part des jeunes logés dans le parc HLM a diminué entre 1999 et 2007, passant de 35% à 26,8% (- 21%) (Source : DREAL Nord-Pas-de-Calais – FILOCOM 1999 et 2007) :

- 87% des jeunes ménages locataires du parc privé peuvent prétendre à l'accès à un logement social de par leurs niveaux de revenus inférieurs aux plafonds d'accès HLM. Plus de la moitié, 55%, se situant même sous les 60% des plafonds HLM. (Source DREAL - FILOCOM 2007)
- 23,9% des jeunes ménages locataires du parc privé occupent un logement classé « Parc Privé Potentiellement Indigne (PPPI) » (Source DREAL - FILOCOM 2007)

Selon l'INSEE, les jeunes de 18 à 29 ans de la région Nord Pas-de-Calais font davantage face à des situations économiques, sociales et sanitaires plus difficiles et ce par rapport au reste de l'hexagone (précarité dans l'emploi, bas revenus, difficulté de se loger de façon autonome...). De plus ils cumulent un autre handicap : le taux d'effort le plus élevé toutes tranches d'âge confondues. En effet la moitié des « moins de 26 ans » disposent de ressources inférieures à 20% des plafonds du logement social et ne bénéficient de peu d'aides à la personne.



Public visé : jeunes primo-locataires de moins de 30 ans selon la segmentation suivante :

- les « jeunes actifs » (ou en formation, à la recherche d'un emploi)
- les « jeunes en situations précaires »
- Les « jeunes » familles monoparentales (fortement représentées dans notre département et présentes dans plusieurs segments, avec une prédominance pour les « jeunes en difficultés »)

Selon le fichier de la demande locative sociale (01/01/2011), les logements les plus demandés par les jeunes ménages de moins de 30 ans sont les T3 (39%), puis les T2 (29%).

Les segments concernés sont à considérer avec beaucoup de prudence car **la population jeune comporte de nombreuses variations de situations temporelles** : séparation/mise en couple, enfants, reprise, cessation d'activité ou arrêt d'activité – période de chômage... Ces situations ont **un impact sur leur manière d'habiter** : déménagement, retour au domicile parental, hébergement, voire sans domicile attitré.

Modalités de mobilisation des logements

Création d'une offre nouvelle

Aménagement de logement existant

Mobilisation de logements existants sans aménagement

Reclassement offre existante en offre à bas loyer

Durant la période d'expérimentation, le nombre de logements concernés s'élèvera à 100 et ce pour l'ensemble des dispositifs qui seront mis en place par notre organisme dans le cadre de sa politique logement en faveur des jeunes.

Pas-de-Calais habitat sélectionnera des logements collectifs de type 1, 2 ou 3. Pour les types 3, seuls des logements en chauffage collectifs seront affectés.

Modalités de réservation et d'attribution des logements :

Dans l'état actuel, pas de modification par rapport au règlement intérieur des attributions. Cependant une étude est actuellement en cours pour fluidifier le traitement de la demande des jeunes primo-locataires (temporalité du bail et l'attribution).

Localisation de l'offre de logements accompagnés :

Précisément sur les communes de Lens, Liévin, Hénin-Beaumont, Arras, Béthune et Saint-Omer. Des communes du littoral pourront être également intégrées.

Les logements choisis parmi le parc locatif existant de l'organisme, répondront à différents critères : logements collectifs, de typologies T1, T2 ou T3 (une attention particulière sera accordée à l'étiquette énergie et à l'aspect général des bâtiments), dans des lieux demandés par cette population (en zones urbaines des grandes villes du département et proche des commerces et transports en commun) et ce uniquement pour la période d'expérimentation.

Le projet

Selon le diagnostic réalisé par Pas-de-Calais habitat et le Conseil Général du département, notre organisme souhaite accompagner cette population fragilisée par le biais de son cœur de métier, le logement : **innover dans un logement pour les jeunes, facteur d'inclusion sociale.**

Le projet se déclinera autour de 4 nouveaux services :

1. Une formule dite « tout compris » :

Pas-de-Calais habitat part du constat que les jeunes primo-locataires rencontrent des difficultés dans le maintien dans un logement. En effet la complexité des démarches administratives, les ouvertures des compteurs, l'accumulation des frais et charges, ... ont diverses conséquences dont le basculement vers l'impayé de loyer.

Cette formule tout compris aura plusieurs bénéfices :

- anticiper la part de leur budget pour « se loger » qui est assez conséquente (les jeunes primo-locataires ne soupçonnent pas l'ensemble des postes de dépenses liés au logement),
- maîtriser les charges liées directement au logement,
- garantir le maintien dans un premier logement autonome,
- sécuriser un début de parcours résidentiel.

Le principe essentiel sera de proposer une formule qui intégrera : la caution, le loyer, les charges locatives, les charges liées à l'énergie et les fluides, l'assurance logement, et par extension aux technologies de l'information et de la communication (TIC).

Les logements inclus dans ce dispositif seront pré-équipés avec des équipements « inamovibles » : 1 ou 2 placards, un meuble évier, des plaques de cuisson électrique ; l'offre totalement meublée est exclue par notre organisme.

Éléments intégrés à la formule tout compris	Inclus (Oui/Non)
- Loyer	Oui
- Charges collectives maîtrisées	Oui
- TIC	Oui
- Assurance logement	Oui (proposée)
- Impôts (locaux)	Non
- Taxe ordures ménagères	Oui
- Fluides (eau)	Oui
- Energie (électricité, gaz)	Oui
- Mobilier, équipement, literie, vaisselle, ...	Non (<i>Le Conseil général 62 prévoit un chèque « coup de pouce » pour ce poste</i>)
- Garage, stationnement, parking	Oui
- Frais emménagement, déménagement	Non (<i>Le Conseil général 62 prévoit un chèque « coup de pouce » pour ce poste</i>)
- Suivi postal, changement d'adresse	Non
- Caution/Dépôt de garantie	Oui

2. Garantir un taux d'effort plafonné à 25% :

Une étude a été réalisée visant à faire l'état des lieux sur le taux d'effort, le reste à charge et le reste à vivre de la population jeune (de 18 à 29 ans inclus). Cet état des lieux permet d'évaluer la part actuelle des revenus des jeunes ménages consacrée aux dépenses de logement et des charges (hors assurance et impôts locaux).

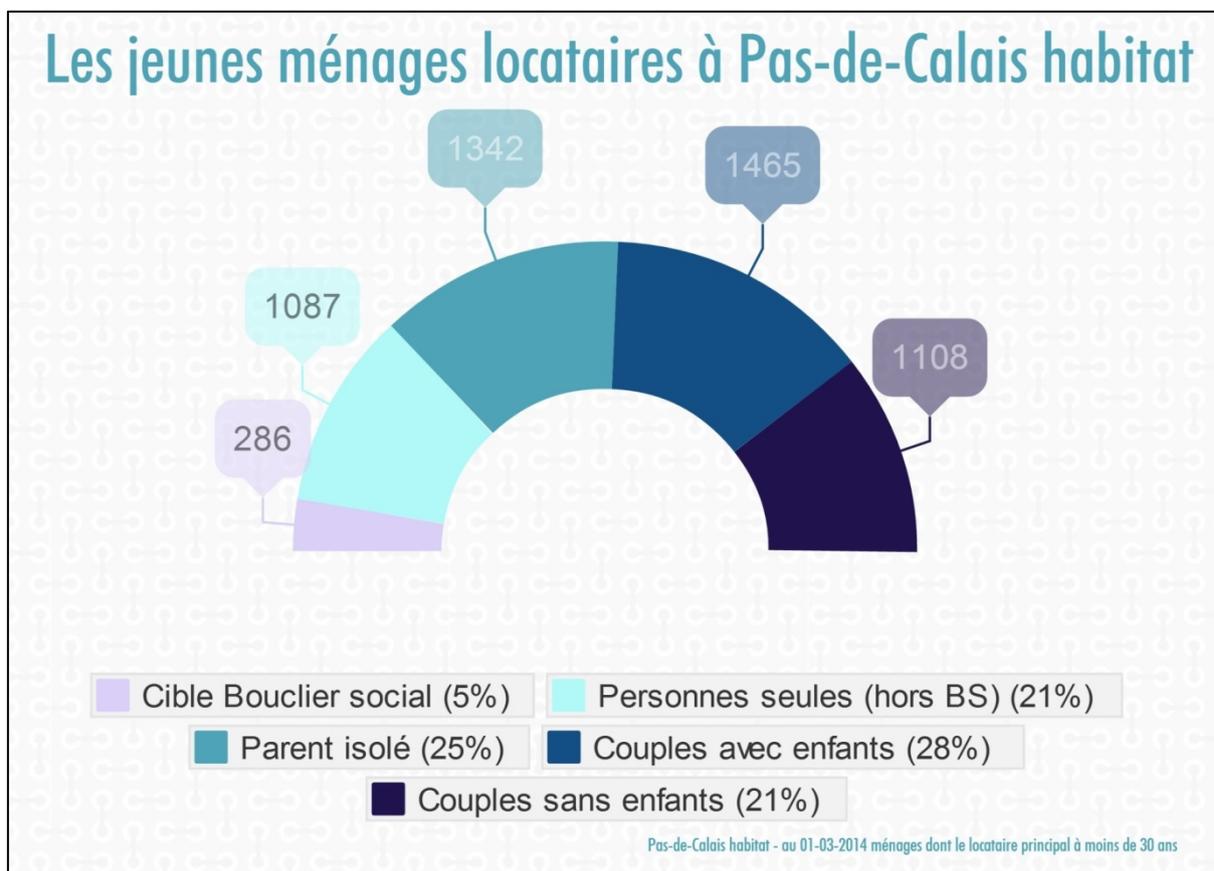
Les ménages concernés par le taux d'effort plafonné leur garantissant un taux d'effort maximum de 25 %.

La cible principale de ce taux d'effort sera affinée lors de la phase d'expérimentation.

D'ores et déjà, au regard de l'étude précédemment citée, qui a révélé que parmi la population jeune actuellement logée à Pas-de-Calais habitat, les jeunes isolés de moins de

26 ans et ayant moins de 500 € par mois de reste à vivre connaissent le taux d'effort le plus élevé.

Sur la base de ce constat, certains ménages seront donc peu enclin à bénéficier de ce dispositif, du fait d'un taux d'effort qui est sensiblement plus faible, pour les raisons suivantes : allocations familiales, revenus de transfert, RSA, double revenus salariés pour les couples, ...



L'organisme s'engagera à garantir un taux d'effort maximum aux nouveaux locataires. Un taux d'effort plafonné garantit une prise en compte des faibles ressources des jeunes locataires.

Le dispositif se basera sur la proposition d'une **remise « sociale » permettant de limiter leur taux d'effort à 25 %**, sur une durée non définie à ce jour, et ce pour un logement en collectif en T1, T2 ou T3 chauffage collectif. L'objectif est d'optimiser **la solvabilisation financière de ces jeunes**.

Un accompagnement social adapté sera mis en place pour éviter les phénomènes de ruptures. Cet accompagnement sera réalisé par les services de l'organisme (conseiller social et coordinateur jeunesse) et des partenariats possibles avec le Conseil Général du département au travers des Maisons départementales des solidarités (MDS) : AML (Aide à la Médiation Locative), ...

3. Temporalité du bail :

La temporalité est vue sous deux angles par les jeunes ménages :

- **la durée du bail** répondant aux attentes de mobilité et aux variations de situations temporelles (séparation/mise en couple, enfants, reprise, cessation d'activité ou arrêt d'activité – période de chômage...)
- **le délai d'attribution** répondant à un besoin d'immédiateté propre aux jeunes générations (« digital native »), aux exigences liées au monde du travail (mobilité professionnelle, période de recherche d'emploi, stages longs ou apprentissage, ...) et au regard des situations évoquées précédemment.

Les jeunes ménages cherchent alors **l'immédiateté de la réponse** mais aussi la **flexibilité dans l'offre**. Ils constituent en effet des ménages très mobiles, plutôt sur une temporalité au jour le jour : avec un travail temporaire, des déménagements, des « mises en ménage », des naissances, voire des séparations... Les baux locatifs et la méthode d'attribution paraissent peu adaptés aux jeunes et à leur rythme.

Selon une étude interne sur le délai d'attribution des logements, il faut attendre environ 6 mois pour l'attribution d'un logement de type 2. Cette situation peut détourner le jeune du logement social, qui pourtant lui garantit un loyer maîtrisé au profit du parc privé beaucoup plus flexible.

Ce nouveau service trouvera un succès auprès des jeunes dès lors qu'il apportera **une réponse quasi immédiate à leur sollicitation**. La notoriété d'un tel dispositif repose sur son efficacité en termes de délais de traitement ainsi que des particularités de l'appartement proposé.

Ce service et son application demeurent aujourd'hui à l'état d'étude (ajustement du rythme des Commissions d'Attributions de Logement, expertise réglementaire, ...). L'objectif étant de proposer une solution innovante aux jeunes ménages concernés avant l'échéance finale du projet.

4. Soutenir les initiatives des jeunes :

La diversité de la jeunesse s'applique parfaitement aux immeubles d'un bailleur social qui accueillent de jeunes ménages, de nombreux diplômés, des (futurs) porteurs de projets ou d'initiatives, tout autant de richesse sociale pour la vie de nos quartiers.

Pas-de-Calais habitat se propose de **soutenir les initiatives de jeunes locataires** ou de jeunes enfants de locataires, dans tous les cas des personnes majeures qui ont un projet et ont besoin d'être soutenus.

Les porteurs de projet se feront uniquement en leur nom propre et non dans le cadre d'une association ou d'une collectivité. Ainsi, ne seront pas éligibles les projets portés par des établissements publics ou scolaires, des projets entrants dans le cadre d'une formation, les projets estudiantines ou voyages, des aides pour passer le permis de conduire ou le BAFA.

Un **budget sera alloué annuellement** et des premières actions de soutiens pourront voir le jour dès le dernier trimestre 2014. Le soutien de Pas-de-Calais habitat est apporté sous la forme de prise en charge de besoins matériels.

Pas-de-Calais habitat ne définira pas de thématiques particulières, mais les projets ou initiatives devront avoir un rapport avec le développement et le maintien du « **mieux vivre ensemble** ».

Un appel à candidature sera téléchargeable sur le site internet de Pas-de-Calais habitat et auprès des sites de l'Office. Il précisera le délai de réponse, le contenu des dossiers, les critères de sélection des dossiers et les différentes modalités pratiques.

Cette action sera gérée conjointement par le responsable du site concerné par le projet et le coordinateur jeunesse de Pas-de-Calais habitat.

Accompagnement des primo-locataires

Méthodologie de réalisation de l'accompagnement

Le Coordinateur jeunesse :

Pas-de-Calais habitat et la démarche d'innovation sociale au service des jeunes, a permis le recrutement d'un coordinateur jeunesse : « un projet pour les jeunes conduit par l'un d'entre eux ! »

Ce collaborateur accompagne la démarche d'innovation des produits et des services. Il a des relations privilégiées avec nos partenaires et surtout la clientèle « jeune ». Plusieurs missions lui seront dévolues : collaborer à la démarche d'innovation des produits et services, être facilitateur entre l'office et les jeunes locataires, coordonner l'arrivée des jeunes locataires et assurer la mise en place des nouveaux services. Ce travail permettra ainsi d'ajuster l'offre, une force de proposition pour l'amélioration continue des dispositifs.

Plus concrètement, le coordinateur jeunesse accompagnera le jeune durant la période location : aide à la gestion du budget logement, sensibilisation aux éco-gestes, coordination des soutiens initiatives, animation d'un réseau jeunes locataires et acteurs de l'habitat, ... C'est la mission référente dans le cadre de la politique jeunesse de l'organisme.

L'insertion par l'économique :

Pour les jeunes en difficultés, s'intégrera l'insertion par l'économique (contrat d'insertion, chantier-école), et notamment dans le cadre de l'action d'insertion du Groupement des Employeurs à l'Insertion et à la Qualification (GEIQ-BTP). Pas-de-Calais habitat s'est engagé, au travers de sa charte des engagements : « il s'engage dans un rôle de facilitateur d'insertion en créant le lien entre le locataire et les offres d'emploi ». Un responsable des politiques d'insertion de Pas-de-Calais est ce facilitateur et depuis 2010, près de 200 contrats ont été signés à l'initiative de ce partenariat bailleur-employeurs.

La maîtrise du budget logement :

Pas-de-Calais habitat s'engage dans les économies d'énergies au profit des locataires et garantit les meilleures conditions de confort dans le logement.

Dans le cadre de sa démarche d'innovation, il « implique les locataires dans les économies d'énergie par les Technologies de l'Information et de la Communication. » Le projet EnergyTIC (programme européen) dont le but est de permettre aux locataires du parc social, la maîtrise de leur consommation d'eau et d'énergie grâce à l'apport des technologies de l'information. Naturellement, ce programme comporte un important volet de sensibilisation, d'accompagnement et de formation des habitants (vérifier l'efficacité sur le terrain et l'adoption par les locataires de ces technologies, dégager les bonnes pratiques, faciliter une utilisation la plus large et la reproductibilité sur un nombre de logements plus important)

Cette mission sera également dévolue au poste de coordinateur jeunesse associé à l'action des services de proximité de l'organisme (gardiens).

Complémentarité avec la gestion locative :

L'offre ainsi proposée aux jeunes ménages se fera au sein du parc existant, dans une formule traditionnelle de bail locatif associée à un logement autonome.

Cependant, l'organisme s'associera au Conseil Général du département dans la proposition éventuelle de « petits » logements au travers de la mise en place de l'AML au profit de jeunes locataires isolés (logement autonome). Ces logements pourront être localisés dans les zones non ou peu couvertes par une offre de foyer jeunes travailleurs (FJT), y compris où les FJT sont à 100 % d'occupation.

Démarche mise en place pour favoriser l'adhésion du ménage :

Des rencontres régulières seront planifiées. L'organisme sera force de proposition dans l'adhésion des ménages au travers d'actions ponctuelles et régulières : animations, bilan de situation des bénéficiaires des dispositifs, communications multicanal, ...

Partenariats

Conseil général du département du Pas-de-Calais :

L'objectif est de contractualiser avec notre tutelle sur les aspects suivants :

- unir les compétences et les moyens au service du pouvoir d'achat des jeunes locataires et notamment travailler sur un affichage partenarial de mesures « coup de pouce » :
 - 100 € pour payer les ouvertures de compteurs auprès d'un réseau de fournisseurs en gaz ou électricité, ou pour contribuer au paiement des premières factures
 - 150 € pour participer à l'achat d'équipement électroménager, basse consommation (AAA) de préférence, auprès de magasins vendant de l'électroménager)
 - Kit éco logis permettant de réaliser des économies (ampoule basse consommation, mousseur, réducteur de débit, ...)
- pré-accord FSL voire pré-instruction du dossier et prise en charge par l'AML à destination des publics les plus fragiles
- l'articulation des dispositifs pour éviter les ruptures (parcours résidentiels, aides, garantie jeune ...)
- l'accompagnement et l'acculturation
- la mutualisation des moyens (guichet unique)

Associations et opérateurs œuvrant dans l'insertion dans le logement autonome et l'inclusion sociale des jeunes :

Durant la période d'expérimentation, Pas-de-Calais habitat **s'engagera dans les termes du projet, avec des associations et des opérateurs** œuvrant dans l'insertion dans un logement autonome (baux glissants) et l'inclusion des jeunes ménages (SIAO, une association)

Le principe de logements HLM accompagnés aura d'autant plus d'importance pour les jeunes en voie d'autonomie.

MACIF :

Don sollicité à hauteur de 15 k€, pas d'engagements particulier dans la mise en place du prototypage

EDF :

- facilitateur dans la gestion et suivi ouverture des compteurs
- sponsoring sur la mise à disposition de petit électroménager (basse consommation)
- participation active dans les bons gestes et conseils sur les économies d'énergie
- Don sollicité à la fondation EDF à hauteur de 50 k€ (instruction)

VEOLIA :

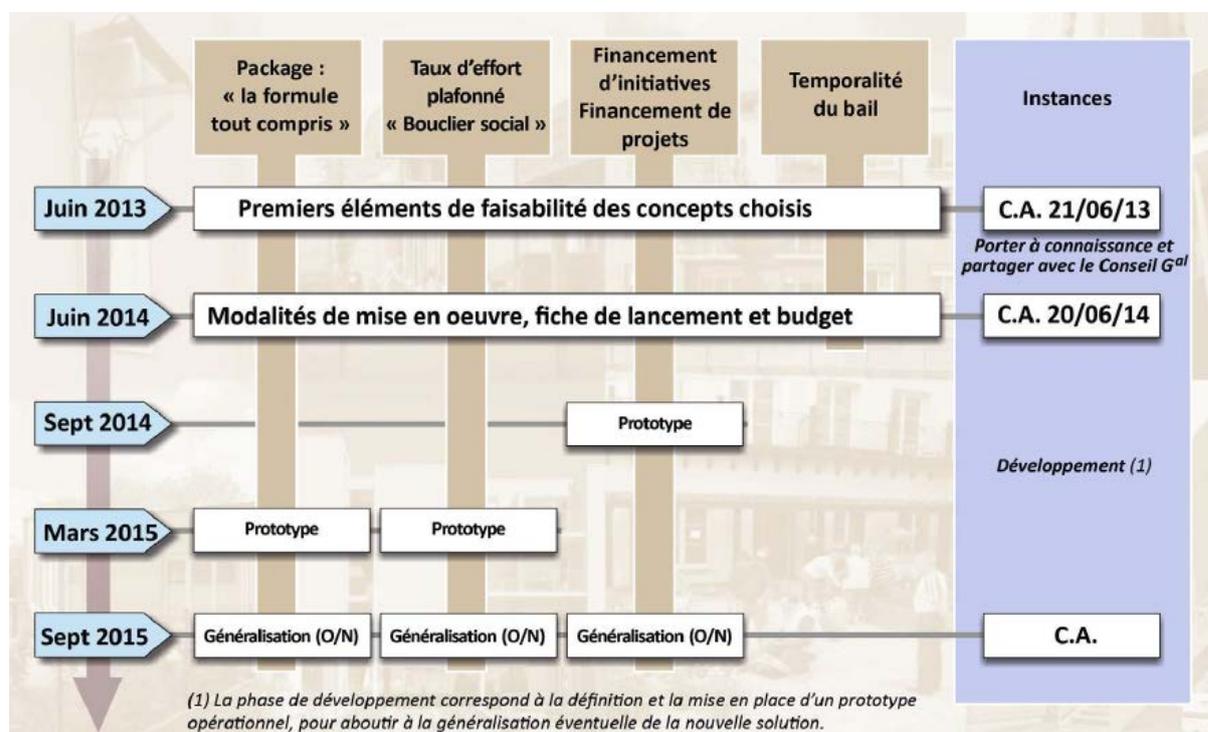
- facilitateur dans la gestion et suivi ouverture des compteurs
- l'accompagnement des primo-locataires dans leur gestion des consommations, en collaboration avec le PIMMS
- Don sollicité à la fondation VEOLIA (non déposé à ce jour)

Montage financier

DEPENSES liées au projet en K€		RECETTES liées au projet en K€	
Dépenses d'investissement	150	Ressources propres	129,3
Remise en état de 50 logements et pré équipements (3K € / logement)	150		
		Emprunts	150
Dépenses de Fonctionnement	224,3		
Taux d'effort plafonné (80 ménages)	66	Subventions publiques	30
Soutien Initiatives jeunes	10	AAP « 10,000 logements HLM accompagnés»	30
Charges de personnel Coordinateur jeunesse + Groupe projet + Personnel proximité	90	Dons privés	65
Frais de transport	1,5	Mécénat sollicité à la Fondation MACIF	15
Hébergement, nourriture	2,5	Mécénat sollicité à la Fondation EDF	50
Prestations extérieures : communication, études et suivi de projet	25	Mécénat sollicité à la Fondation VEOLIA	<i>En cours</i>
Divers et imprévus (5%)	9,8		
Frais de gestion (10%)	19,5		
Dépenses valorisées	30,5	Valorisation	30,5
Politique jeunesse CG62 (« coup de pouce »)	28		
Fournisseurs d'énergie et fluide	2,5		
TOTAL	404,8	TOTAL	404,8

Inscription de la démarche dans la durée

Les engagements pris par Pas-de-Calais habitat dans le cadre de la politique jeune ont débuté en juin 2013 et se termine, pour la phase d'expérimentation, mi 2016. Cette phase d'expérimentation permettra de calibrer ou de recalibrer notre offre de produits, de services et d'accompagnement avant généralisation et reproductibilité de la démarche pour l'ensemble de nos sites en fonction des besoins exprimés par cette population sur le département du Pas-de-Calais. Cette phase d'expérimentation n'exclue pas la création d'une offre nouvelle à terme.



Résultats attendus

Sociaux :

Garantir un parcours résidentiel sécurisé pour les jeunes en situation précaire par rapport au logement (sans logement ou mal logés)

Permettre l'accès à un logement autonome de qualité et confortable à des jeunes primo-locataires

Economiques :

Solvabiliser le jeune au taux d'effort maximum de 25 %.

Utilisation de l'étalement du loyer

Partenariat :

Mise en place d'une convention de partenariat avec le Conseil général du Pas-de-Calais dans le cadre de leur politique jeune, du GEIQ BTP pour l'insertion professionnelle des jeunes en difficultés et des partenaires-financeurs du projet.

Image :

Mesurer annuellement si le logement social est attractif pour cette population via le baromètre de satisfaction (note sur 20).

Environnementaux :

Objectif de performance énergétique et thermique des logements proposés (étiquette DPE de A à D),

100 % des jeunes accueillis seront sensibilisés aux écogestes à appliquer au quotidien et aux économies d'énergie.

Indicateurs de réussite :

Nouveaux entrants de cette cible,

Montant global des charges,

Montant de l'impayé,

Nombre de contrat d'insertion.